

VILLE DE



Nogent-sur-Marne

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2010 ORDRE DU JOUR

FINANCIER

- 10/51 – Reprise anticipée des résultats – Budget Primitif 2010 – Budget Général 1
- 10/52 – Reprise anticipée des résultats – Budget Primitif 2010 – Budget Annexe des Parkings 7
- 10/53 – Exercice 2010 – Vote du Budget Primitif Budget Principal 13
- 10/54 – Exercice 2010 – Vote du Budget Primitif Budget Annexe des parkings 29
- 10/55 – Exercice 2010 Vote des taux d'imposition 35
- 10/56 – Exercice 2010 – Subventions allouées en faveur des associations 39
- 10/57 – Exercice 2010 Subventions allouées en faveur des établissements publics locaux et aux délégués - 55
- 10/58 – Exercice 2010 Répartition de la subvention départementale 2009 aux associations à caractère scolaire – culturel – social - 59

JURIDIQUE

- 10/59 – Stationnement payant-Modification du périmètre 63
- 10/60 – Délégation de service public pour la gestion de la structure multi-accueil "Mandarine" avec Tout Petit Monde – avenant n°2 67
- 10/61 – Délégation de service public de la structure multi-accueil "le jardin des lutins" avec Evancia – avenant n°4 75

DRH

- 10/62 – Fixation de l'indemnité représentative de logement et du complément communal versés aux instituteurs 81
- 10/63 – Modification du régime indemnitaire de certains relevant de la filière technique 85
- 10/64 – Modification de la délibération n°2009-204 du 14 décembre 2009 portant création de cinq CAE passerelle 91

AFFAIRES SCOLAIRES

- 10/65 – Avenant n°6 au contrat de délégation du service public de la restauration scolaire et municipale conclu avec la Société Avenance Enseignement et Santé 95

FINANCIER

- 10/66 – Exercice 2010 – Protocole transactionnel entre la ville de Nogent sur Marne et la société Avenance Enseignement et Santé 105

SPORTS

- 10/67 – Nouvelle Convention de partenariat et d'objectifs avec l'association Nogent Natation 115

CULTUREL

- 10/68 - Fixation du tarif des droits des inscriptions à la Biennale d'Art Contemporain " Les Arts au Cœur de Nogent 2010" 133
- 10/69 - Fixation des tarifs de stages d'initiation aux Arts du Cirque et entrées billets du Gala de fin de stage 139

DIVERS

- 10/70 - Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales 143

LE CONSEIL MUNICIPAL,

N°10/70

Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n°08-37 du 21 mars 2008 modifiée, décidant de donner délégation au Maire pour la durée de son mandat pour prendre différentes décisions au nom de la commune en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1^{er} : Rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données.

N° 10-51 du 15 février 2010 : APPROBATION du contrat à passer avec l'association Le Musicotier – Grandir en Musique, sise 1 bis rue Victor BASCH à Nogent-sur-Marne, représentée par Mme AUFFRET sa présidente, relatif à l'organisation de treize séances d'éveil musical pour les enfants de la structure multi accueil Arc-en-Ciel, moyennant un prix de 1 222 €.

N° 10-52 du 15 février 2010 : PASSATION d'un avenant n°1 à la convention avec l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien (ACTEP) exonérant cette dernière du paiement du loyer principal pour l'année 2010 en raison de difficultés financières.

N° 10-53 du 16 février 2010 : DESIGNATION de Maître Dominique PIGOT, avocat exerçant au sein de la S.C.P. PIGOT, Second et associés située 16 avenue de Friedland à Paris (75 008), pour représenter la Commune devant le Tribunal Administratif de Melun à l'occasion du recours déposé par M. Marc ARAZI contre une décision du Maire du 8 février 2010, moyennant le versement d'honoraires fixés à 3 000 € HT.

N° 10-54 du 17 février 2010 : PASSATION d'un marché adapté à bons de commandes avec la société A.D.S. (Analyse Détection Sécurité), sise 31 route de Paris, R.N. 10, à Coignières (78310) pour des prestations de vérification et d'entretien du matériel de détection de gaz CO des parkings municipaux, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 50 000 € HT.

N° 10-55 du 17 février 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle polyvalente située 8 rue du Port à Nogent-sur-Marne avec l'association Ma Famille c'est la Tienne, représentée par sa présidente, Mme Marianne BEDRI, pour l'organisation d'une fête le 7 mars.

N° 10-56 du 17 février 2010 : PASSATION d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs (ANDRA), sise Parc de la Croix Blanche, 1-7 rue Jean Monnet à Chatenay-Malabry, représentée par sa directrice générale, Mme Marie-Claude Dupuis, pour la réalisation des travaux d'assainissement du site de l'ancienne école Marie Curie, moyennant un prix de 89 070 € HT.

- N° 10-57 du 17 février 2010 : PASSATION d'un marché adapté à bons de commandes avec la société BERTRAND SA, sise 6 rue Robert Petit à Joigny (89300), relatif à des prestations d'entretien et de maintenance des bacs à graisse dans les bâtiments communaux, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 48 000 € HT.
- N° 10-58 du 19 février 2010 : PASSATION d'un marché de prestations de maintenance de matériels de reprographie pour les écoles maternelle et élémentaire du Val de Beauté avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (U.G.A.P.) pour un montant trimestriel total estimé à 365 € HT.
- N° 10-59 du 22 février 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec M. Pierre OLIÉ pour l'organisation d'une exposition de ses peintures au Carré des Coignard du 15 au 31 octobre 2010.
- N° 10-60 du 22 février 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec Mme Sophie DABET pour l'organisation d'une exposition de ses peintures au Carré des Coignard du 15 au 31 octobre 2010.
- N° 10-61 du 22 février 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec Mme Anne-Marie RASSIAT pour l'organisation d'une exposition des œuvres de James RASSIAT au Carré des Coignard du 26 novembre au 12 décembre 2010.
- N° 10-62 du 22 février 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association AMUZ...IC HALL, sise 33 bis avenue du Maréchal Joffre au Perreux-sur-Marne (94170), représentée par M. Thomas KUCZINSKI, son président, pour la présentation du spectacle « j'aime, j'aime pas » au centre de loisirs maternel Léonard de Vinci le 23 février 2010, moyennant un prix de 450 €.
- N° 10-63 du 22 février 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec M. Tudor BANUS pour l'organisation d'un cycle de conférences relatif à l'Art vivant moyennant un prix global de 4 375 €.
- N° 10-64 du 22 février 2010 : APPROBATION de l'avenant n°1 résiliant à compter du 1^{er} mars 2010 le contrat de location passé le 1^{er} mars 1984 concernant le logement situé 34/36 Ile des Loups à Nogent-sur-Marne.
- N° 10-65 du 24 février 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec M. Francis VERGNE, artiste, pour l'organisation d'une exposition de ses photos au Carré des Coignard dans le cadre du 4^{ème} Festival du Développement Durable, pour un prix de 700 €.
- N° 10-66 du 24 février 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec Mme Nathalie Duc, artiste, pour l'organisation d'une exposition dans le cadre du 4^{ème} Festival du Développement Durable, la Commune prenant en charge les frais de l'exposition et de communication.
- N° 10-67 du 24 février 2010 : PASSATION d'une convention avec l'association Le Ludokiosque sise 24 route de l'Abbaye à Saint-Martin de Boscherville (76840), représentée par Mme Hélène DEBEAUPUIS, sa présidente, pour l'animation d'un « Atelier Buissonnier » dans le cadre du 4^{ème} Festival du Développement Durable, le prix de cette prestation étant de 696 €.
- N° 10-68 du 24 février 2010 : PASSATION d'une convention avec la Compagnie Lilou, sise 18 route des Anciens Moulins - Beaubignat à Teillet Argenty (03410), représentée par Mme Elisabeth CHAMUSSY, sa présidente, relative à la présentation du spectacle Les Korrigans ambianceurs dans le cadre du 4^{ème} Festival du Développement Durable, le prix de cette prestation s'élevant à 2 001,16 €.

N° 10-69 du 24 février 2010 : PASSATION d'une convention avec la société MIELLERIE DU GÂTINAIS, sise 4 rue Jean Cocteau à Milly-la-Forêt (91490) pour des animations dans le cadre du 4^{ème} Festival du Développement Durable, le prix de cette prestation s'élevant à 890 €.

N° 10-70 du 24 février 2010 : PASSATION d'une convention avec la société PRODUCTIONS NEROLIA, sise 1 bis rue Gager Gabillot à Paris (75015), représentée par son responsable, M. Sami TURKI, relative à l'animation d'ateliers dans le cadre du 4^{ème} Festival du Développement Durable, le montant de cette prestation s'élevant à 1 290 €.

N° 10-71 du 24 février 2010 : APPROBATION du contrat à passer avec l'association Pile-Poil et Compagnie, sise 5-7 rue de l'Alma à Asnières-sur-Seine (92600), représentée par Matthieu Cendrier, son président, concernant la présentation d'un spectacle dans le cadre du 4^{ème} Festival du Développement Durable, le prix de cette prestation s'élevant à 2 110 €.

N° 10-72 du 24 février 2010 : PASSATION d'un marché avec la société GROUPE POPYRUS sise 41 rue Delizy, BP 80, 93503 Pantin cedex relatif à la fourniture de papiers pour la reprographie et les imprimantes, le montant annuel de commandes étant estimé au minimum à 6 000 € HT et au maximum à 24 000 € HT.

Dernier article :

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Et ont les membres présents signé après lecture,

**Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Pour le Maire,
Le Conseiller Délégué**

